

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS  
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS  
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

**ETAIENT PRESENTS** : Yves GEORGE, le Maire,  
Madame LE FLOCH Claire, ROSSIGNOL Anne,  
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, OLESKOW Philippe, PESME Olivier,  
TOUZELET Serge, VIRLET François.

**ABSENTS ET EXCUSES** : MARTIN Dominique, LASNIER Henri, PREVOST Guy, TALBOT Alain,  
TRIOREAU Philippe.

**POUVOIR** : MARTIN Dominique donne pouvoir à F.VIRLET  
LASNIER Henri donne pouvoir à C.LE FLOCH  
PREVOST Guy donne pouvoir à Y.GEORGE  
TALBOT Alain donne pouvoir à P.OLESLOW

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LE FLOCH Claire

**DATE DE LA CONVOCATION** 31 AOÛT 2016

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	9
Absents excusés	5
Pouvoirs	4

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 20 juin 2016.

**DELIBERATIONS**

- PERSONNEL : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
- INONDATIONS : Fonds départemental d'urgence
- AGGLOPOLYS : -Loi NOTRe – modification statutaire  
-Rapport de la CLETC sur le transfert de la compétence P.L.U.  
-Rapport de la CLETC sur le transfert de la compétence de la bibliothèque et du  
-Centre social du syndicat intercommunal du Pays Onzainois  
-Charte de l'arbre de la Région Centre Val de Loire  
-Rapport d'activité 2015
- ZAC DES COUTURES : Transfert des frais d'étude
- URBANISME : -Interdiction de panneaux photovoltaïques dans le périmètre du château  
-Obligation de faire une déclaration Préalable pour tout projet de clôture d'une  
Parcelle

**AUTRES POINTS**

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

## **SUJET A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

-Temps d'Activité Périscolaire – Convention passée avec l'association sportive de Suèvres.

## **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 20 Juin 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT NO 2016-39**

Le Conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent aura pour mission la surveillance des élèves au sein de l'école publique durant la période scolaire 2016/2017 et hors vacances scolaires.

## **INONDATION FONDS DEPARTEMENTAL D'URGENCE - DELIBERATION NO 2016-40**

Lors de la session du 13 juin dernier, le Conseil départemental a adopté un fonds d'urgence pour venir en aide aux victimes des inondations les plus en difficulté. Le Conseil municipal doit adopter une délibération actant le principe d'encaisser ce fonds de 600€ par foyer, reversé ensuite aux sinistrés. Pour Ménars, un dossier nécessitant un secours d'urgence a été transmis au Conseil Départemental. Le Conseil municipal adopte le principe d'encaissement du fonds et valide la décision modificative à inscrire au budget.

## **AGGLOPOLYS – LOI NOTRE – MODIFICATION STATUTAIRE - DELIBERATION NO 2016-41**

Vu les arrêtés préfectoraux et la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi NOTRe ». Cette loi consacre un important volet à l'intercommunalité qui se traduit par l'évolution des périmètres intercommunaux et par le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et d'agglomération. Une délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2016 a été notifiée aux communes- membres pour que chaque conseil municipal puisse se prononcer sur cette modification statutaire. Le Conseil, unanime, approuve le transfert de compétences, adopte les statuts de la communauté d'agglomération et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

## **AGGLOPOLYS – RAPPORT CLETC – TRANSFERT COMPETENCE P.L.U. - DELIBERATION N° 2016-42**

Il est rappelé l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 modifiant l'article 5 des statuts de la communauté d'agglomération de Blois, en ajoutant à la liste des compétences obligatoires, la compétence Plan Local d'Urbanisme – P.L.U. Un rapport, rédigé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – CLETC, est communiqué au Conseil municipal pour approbation. Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité des membres présents.

## **AGGLOPOLYS – RAPPORT CLETC TRANSFERT PATRIMOINE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS ONZAINOIS – DELIBERATION NO 2016-43**

Suite à la dissolution du S.I.P.O. – Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois, l'actif et le passif relatifs à la gestion de la bibliothèque et du centre social rural ont été transférés à l'Agglopolys. Conformément à la législation, tous transferts de charges doivent faire l'objet d'un rapport rédigé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC). Ce rapport est présenté pour approbation aux conseils municipaux dans les conditions fixées par le CGCT. A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le mode d'évaluation des transferts de charges ainsi que le rapport.

**AGGLOPOLYS – CHARTE DE L'ARBRE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE - DELIBERATION N° 2016-44**

Monsieur le Maire présente l'opération menée par Agglopolys « Plantons le paysage 1000 arbres pour le climat » consacrée à l'arbre et en lien avec le plan d'actions pour les paysages et l'adoption du plan territorial Climat air et énergie. Agglopolys propose aux communes- membres la signature de la « charte de l'Arbre » menée avec l'Association Régionale de Fleurissement Centre, A.R.F. Centre. Agglopolys offrira aux communes adhérentes les plants d'arbre qui devront être plantés sur l'espace public communal puis entretenus par la commune. Après avoir pris connaissance de la charte, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'opération symbolisant l'engagement des collectivités dans la lutte contre le dérèglement climatique. 4 sites ont été retenus pour les plantations : Zone paysagée de la ZAC des Hauts de Loire, entrée du village, à côté des trois sapins, près du nouveau cimetière et dans le lotissement de la Cour du Puits près du parking.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2015 – DELIBERATION N° 2016-45**

Monsieur le Maire présente le compte administratif ainsi que le rapport annuel 2015 des actions mises en œuvre par Agglopolys aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des documents présentés.

**ZAC DES COUTURES – TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDE – DELIBERATION N° 2016-46**

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude et insertion liés à l'opération « ZAC des Coutures ». Il s'agit des honoraires versés au bureau d'étude, Siam Conseils et des frais de publication dans les journaux légaux. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget, en section d'investissement (recettes et dépenses) une écriture d'ordre dite opération patrimoniale. Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2312/CH041	Terrains en cours	6505€	
2031/CH041	Frais d'étude		6505€

**URBANISME – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – DELIBERATION NO 2016-47**

Considérant la nécessité de préserver le patrimoine architectural de Ménars et l'environnement du monument classé représenté par le château, le Conseil municipal unanime, décide de demander à la communauté d'agglomération de Blois que soit inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire l'interdiction de toute installation de panneaux photovoltaïques aux abords du château de Ménars.

**URBANISME – CLOTURE – DECLARATION PREALABLE – DELIBERATION NO 2016-48**

L'obligation de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable sur le territoire de la commune paraît souhaitable à instaurer compte tenu de leur importante visuelle dans le tissu urbain et de la nécessité de vérifier le respect des limites existantes ou futures du domaine public. En décidant de soumettre à déclaration préalable toute édification de clôture, cela évite la multiplication de projets non conformes. Le Conseil municipal, unanime, décide demander à la communauté d'Agglomération de Blois que soit inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire la décision de soumettre, à la procédure de déclaration préalable, l'édification d'une clôture sur les zones UA et UB de la commune de Ménars.

**TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE – CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SUEVRES – DELIBERATION NO 2016-49**

Il est rappelé que la volonté du R.P.I. **R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal est de proposer des activités sportives et culturelles variées pendant les temps scolaires. Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Association Sportive de Suèvres pour l'intervention d'un éducateur sportif pour l'année scolaire 2016.2017. Le Conseil municipal, unanime, approuve la convention définissant les modalités d'intervention et autorise le maire à la signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOIRIE – Y.GEORGE**

Sont prévus les travaux suivants :

Du 5 au 26 septembre – Pose de trottoirs rue Roger Régnier

Du 26 septembre au 7 octobre – Réfection du revêtement rue Marigny.

Des arrêtés de circulation et des permissions de voirie sont délivrés aux entreprises réalisant les travaux.

### **ZONE D'ACTIVITE – S.TOUZELET**

L'entreprise APPAOO a déposé en mairie un permis de construire pour l'agrandissement de son bâtiment d'activités.

## **DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2016-06 du 21 juin 2016* portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et les aménagements du lavoir.
- *Décision n° 2016-07 du 15 juillet 2016* portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie et école.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	Absent – excusé Pouvoir à GEORGE Y
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri	Absent – excusé Pouvoir à LE FLOCH	TALBOT Alain	Absent – excusé Pouvoir à OLESKOW P
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	

MARTIN Dominique	Absente excusée – pouvoir à F.VIRLET	TRIOREAU Philippe	Absent et excusé
OLESKOW Philippe		VIRLET François	